



**PRÉFET
DE L'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3528

Fassin.

**Direction départementale
des territoires**

SERVICE COURRIER

Service de l'eau, environnement et forêt
Bureau de l'environnement

04 DEC. 2025

MAIRIE DE NOGENT-SUR-OISE

Affaire suivie par Stéphanie TEZE
stephanie.teze@oise.gouv.fr
Téléphone : 03 64 58 16 84

Beauvais, le 01 DEC. 2025
Monsieur Jean-François DARDENNE
Maire de Nogent-sur-Oise
74, rue du Général de Gaulle
60180 Nogent-sur-Oise

Monsieur le maire,

Je vous adresse sous ce pli une copie de l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la société VILLERS-SAINT-PAUL ENROBES ET RECYCLAGE en vue de l'installation d'une plate-forme de déchets non-dangereux et non-inertes et d'une unité mobile de valorisation par criblage, concassage et malaxage de déchets non-dangereux et non-inertes sur le territoire de la commune de Villers-Saint-Paul.

Cette consultation aura lieu **du lundi 5 janvier 2026 au lundi 2 février 2026 inclus.**

De manière à assurer la bonne information du public, un avis au public doit être visible à la mairie de votre commune au moins quinze jours avant le début de la période de consultation et jusqu'à la fin de celle-ci. Vous voudrez bien placer l'affiche ci-jointe, **au plus tard le lundi 22 décembre 2025 et jusqu'au lundi 2 février 2026 inclus.** Je vous transmets également une clé USB sur laquelle figure l'ensemble du dossier.

Les observations du public par voie dématérialisée pourront être recueillies selon les modalités suivantes :

- le dossier de demande d'enregistrement peut être consulté sur le site internet des services de l'État dans l'Oise :
<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Procedure-d-enregistrement-ou-d-autorisation-temporaire-consultation-du-public>
- les observations du public peuvent être portées à la connaissance du préfet de l'Oise par courrier (Direction départementale des Territoires Service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, 2 boulevard Amyot d'Inville, BP 20317, 60021 Beauvais cedex) ou par voie électronique (ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr) en précisant dans l'objet du courrier « enregistrement consultation publique-VILLERS-SAINT-PAUL ENROBES ET RECYCLAGE – Villers-Saint-Paul ».

Pendant toute la durée de la consultation du public, celui-ci pourra également prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement, et formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Villers-Saint-Paul aux heures d'ouverture habituelles.

Dès la fin de la consultation, le lundi 2 février 2026, vous attesterez de l'affichage de l'avis au public en me retournant, après l'avoir complété, le certificat ci-joint.